

Date de convocation : 24/05/2022

Date d'affichage : 06/06/2022

Séance du 31 mai 2022 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :

Elus : **11**

En exercice : **11**

Présents : **10**

Absents : **01**

Présents : BELINGHERI Christine, SERVIERE Martine, RODEGHIERO Chantal, RAFFIN Vincent, GENOUX Joël, BOUCHET Anne-Laure, FLAMMIER Gisèle, Olivier CARRON, CORNELOUP Alain

Absents : GLADCZUK Nathalie,

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2022-25 : Demande de subvention pour la mise en place d'un moyen de gestion des inondations Chemin de Beauregard

Le Maire,

Expose, afin d'essayer d'éviter que le réseau des eaux pluviales en amont du chemin de Beauregard soit encombré par des branchages et des feuilles au droit de la traversée de la route, encombrements dus au non entretien périodique du fossé de la RD31 à cet endroit notamment, et sur conseils du TDL, il est proposé de mettre en place un dispositif d'entretien au droit de ce passage.

Ce dispositif sera mis en œuvre afin de pouvoir contenir ces branchages et ces feuillages, de pouvoir mieux permettre son nettoyage, et afin de ne pas générer des inondations sur la route et chez les riverains.

Propose, sur conseils du TDL de financer cet équipement pour un montant estimé à **4 350 € HT** et d'en demander la subvention la plus élevée possible au Département de la Savoie dans la cadre du FDEC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve afin d'essayer d'éviter que le réseau des eaux pluviales en amont du chemin de Beauregard soit encombré par des branchages et des feuilles au droit de la traversée de la route, sur conseils du TDL accepte de financer cet équipement pour un montant estimé à **4 350 € HT** et d'en demander la subvention la plus élevée possible au Département de la Savoie dans la cadre du FDEC.

Approuve le plan de financement faisant apparaître des participations du Conseil Départemental et du budget communal suivant le détail ci-après :

Demande au Conseil Départemental dans le cadre du FDEC, la subvention la plus haute possible pour la réalisation de cette opération, avec un montant attendu de **1 914 € (44%)** et demande l'autorisation de travaux.

Dit que les crédits nécessaires en autofinancement pour **2 436 €** seront inscrits au budget 2022 de la commune.

Autorise Mr. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants à ces demandes de subventions et aux démarches administratives s'y reportant.

Vote : à l'unanimité

Point n° 2 de l'ordre du jour

Délibération n°2022-26 : Demande de subvention pour la mise en place d'une lanterne solaire

Le Maire,

Expose que le hameau de La Curiaz n'a pas d'équipement d'éclairage public actuellement, et qu'afin et afin de ne pas générer d'investissements lourds en termes de réseau enterré et de comptage, il est proposé de mettre en place une solution par un équipement solaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'installation d'une lanterne solaire dans le quartier de la Curiaz

Approuve le coût prévisionnel global de **7085.93€ HT.**

Demande au Conseil Départemental dans le cadre du FDEC, la subvention la plus haute possible pour la réalisation de cette opération.

Demande au SDES, la subvention la plus haute possible pour la réalisation de cette opération.

Dit que les crédits nécessaires en autofinancement seront inscrits au budget 2022 de la commune.

Autorise Mr. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants à ces demandes de subventions et aux démarches administratives s'y reportant.

Vote : à l'unanimité

Point n° 3 de l'ordre du jour

Délibération n°2022-27 : Soutien du Conseil municipal à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France. Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie, demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale. Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'Etat à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences, des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un Etat devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'Etat et du Parlement doit s'inscrire au coeur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « Villages d'Avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions,

Le Conseil Municipal,

SOUTIENT l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

Vote : à l'unanimité

Fin de la Séance du 31 mai 2022

Les présents

Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents
Éric SANDRAZ		Olivier CARRON		Chantal RODEGHIERO	
Christine BELINGHERI		Anne Laure BOUCHET		Martine SERVIERE	
Alain CORNELOUP		Nathalie GLADCZUK		Vincent RAFFIN	
Joël GENOUX		Gisèle FLAMMIER			

Délibérations : 2022-25 à 27